



Travaux personnel sur bien propre:quelle recompense?

Par **lespagnol**, le **25/05/2009** à **23:41**

Pendant notre mariage j'ai moi meme construis notre maison sur un terrain m'appartenant en propre (donation).

Le cout des materiaux fut de 60 000€,finance par la communaute.

Aujourd'hui un expert estime l'ensemble immobilier a 400 000€,
200 000€ pour la maison 200 000€ pour le terrain.

A l'heure du divorce mon ex epouse me reclame la moitie de la valeur de la maison soit 100 000€.

Mais sachant que les travaux personnel sur un bien prope n'ouvre pas droit a recompense que pensez vous que je lui doive ?